

## Logements inoccupés : la chasse reste ouverte - 27/03/2013

### NIVELLES -

Le service communal du logement de Nivelles existe depuis six ans. Ses missions sont multiples. Il traque notamment les logements inoccupés.



Après six années d'activité de son service du logement, la Ville dresse un bilan. Celui-ci emploie actuellement un chef de service, Vincent Magitteri, et deux employées communales. Ses missions sont multiples. Il accueille les personnes demandeuses d'un logement, les informe et les oriente en collaboration notamment avec le CPAS, les habitations sociales du Roman Pays et diverses ASBL. En six ans, 1 260 personnes ont ainsi été conseillées. 730 ont pu trouver une solution mais 530 sont toujours en demande d'un logement.

Le service se charge aussi de rencontrer les détenus libérables de la prison afin de leur trouver un logement à leur sortie. L'équipe est également le relais entre les citoyens et la Province en cas de calamité, gère le dossier de l'ancrage communal, monte des projets de vente de logements acquisitifs, gère les permis de location (permis de cinq ans qui autorisent la location de logements de moins de 28 mètres carrés) et les dossiers d'expulsion (uniquement en ce qui concerne le volet administratif).

Le service communal du logement pilote bien sûr aussi les dossiers relatifs à la salubrité et la sécurité des logements, notamment en matière d'incendie. *«Les contrôles s'effectuent tant sur base du Code du Logement que sur le plan de l'hygiène et de la sécurité. Sont donc par exemple pris en considération aussi bien l'absence de ventilation dans une salle de bain ou une toilette, la présence de moisissures, la trop importante raideur d'un escalier, la dangerosité d'une installation électrique ou la propreté des lieux, indique Vincent Magitteri. Si l'insalubrité n'est pas le fait du propriétaire mais du locataire, on oriente alors le dossier vers les services sociaux.»*

Actuellement, 57 dossiers sont ouverts à Nivelles. 12 dossiers d'inhabitabilité sont aussi en cours. Et 19 dossiers ont été clôturés durant l'exercice 2012.

### Immeubles inoccupés

Enfin, le service du logement gère aussi les dossiers relatifs aux immeubles inoccupés et effectue en ce sens toutes les recherches utiles. De 2008 à 2011, la Ville a ainsi perçu près de 400 000€ de taxes sur les immeubles inoccupés.

En 2012, 96 dossiers ont été ouverts. 39 de ceux-ci ont été enrôlés pour l'exercice 2012 pour un montant de 91 550€, dont 44 400€ sont déjà perçus.

Pour 2013, en date de ce 14 mars, 150 dossiers relatifs aux logements inoccupés étaient ouverts sur le territoire de la commune.

Éric GUISGAND (L'Avenir)